

# Fiche de données de sécurité

**DANFAGRIG**

**Date de révision : 28-12-2017**

## SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société /entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **DANFAGRIG**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives : produit phytosanitaire, fongicide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Acute Tox. 3 (Inhalation - brouillard)

Skin Corr./Irrit. 2

Eye Dam./Irrit. 2

Skin Sens. 1A

Carc. 2

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

H302, H315, H317, H319, H331, H351, H400, H410, EUH401

# Fiche de données de sécurité

**DANFAGRIG**

**Date de révision : 28-12-2017**

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement: **Danger**

Mention de Danger:

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 : Toxique par inhalation.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Conseil de Prudence (Prévention):

P201 : Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P261 : Évitez d'inhaler de la poussière.

P261 : Éviter de respirer les vapeurs.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P311 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P333 + P313 : En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.

P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P362 : Enlever les vêtements contaminés.

P391 : Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 : Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Élimination):

P501 : Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage : DITHIANON

Délai de réentrée en parcelles traitées : 48 h.

## 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

# Fiche de données de sécurité

DANFAGRIG

Date de révision : 28-12-2017

## SECTION 3: Composition / Information sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, suspension concentrée (SC)

#### Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Pyriméthanil

Teneur (W/W): 21,9 %

Numéro CAS: 53112-28-0

Numéro-CE: 414-220-3

Numéro INDEX: 612-240-00-9

AquaticChronic 2

H411

dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphto(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile

Teneur (W/W): 21,9 %

Numéro CAS: 3347-22-6

Numéro-CE: 222-098-6

Numéro INDEX: 613-021-00-0

Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Eye Dam./Irrit. 1

Skin Sens. 1A

Carc. 2

Aquatic Acute 1

AquaticChronic 1

H302, H317, H318, H330, H351, H400, H410

propane-1,2-diol

Teneur (W/W): < 10 %

Numéro CAS: 57-55-6

Numéro-CE: 200-338-0

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119456809-23

huile de soja

Teneur (W/W): < 10 %

Numéro CAS: 8001-22-7

Numéro-CE: 232-274-4

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

## SECTION 4: Premiers Secours

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation: Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau : Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux : Laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion: Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

## Fiche de données de sécurité

DANFAGRIG

Date de révision : 28-12-2017

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés :

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité : jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection :

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations :

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les zones de repos.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : -5 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

## Fiche de données de sécurité

**DANFAGRIG**

**Date de révision : 28-12-2017**

Protéger des températures supérieures à : 35 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) audessusde la température indiquée pour une durée prolongée.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail  
Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire: Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, bases et de particules toxiques (p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

#### Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection: Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ranger séparément les vêtements de travail. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en section 15.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:..... suspension

Couleur:..... vert foncé

Odeur:..... faiblement aromatique

Seuil olfactif:..... Non déterminé car toxique par inhalation.

Valeur du pH:..... env. 4 - 6

..... (20 °C)

..... (mesuré(e) avec le produit non dilué)

Température de cristallisation:..... env. -5,8 °C

Point d'ébullition:..... env. 100 °C

..... Données se rapportant au solvant

Point d'éclair:..... Pas de point d'éclair – Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.

..... (Directive 92/69/CEE, A.9)

Vitesse d'évaporation:..... non applicable

Inflammabilité:..... non applicable

## Fiche de données de sécurité

**DANFAGRIG**

**Date de révision : 28-12-2017**

Limite inférieure d'explosivité : Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité : Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Température d'auto-inflammation : ..... 552 °C (Directive 92/69/CEE, A.15)

Pression de vapeur : ..... Le produit n'a pas été testé.

Densité : ..... env. 1,15 g/cm<sup>3</sup>

..... (20 °C)

..... (Ligne directrice 109 de l'OCDE)

densité de vapeur relative (air):

..... non applicable

Solubilité dans l'eau : ..... dispersible

Données relatives à : ..... *Pyriméthanol*

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 2,84

..... (Valeur du pH: 6,1)

..... (Ligne directrice 107 de l'OCDE)

Décomposition thermique : ..... 130 °C, 150 kJ/kg, (DSC (OECD 113))

..... 275 °C, 30 kJ/kg, (DSC (OECD 113))

..... 365 °C, > 120 kJ/kg, (DSC (OECD 113))

..... Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la

..... classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

Viscosité dynamique : ..... env. 228 mPa.s (OECD 114)

..... (20 °C, 100 1/s)

Risque d'explosion : ..... Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.

Propriétés comburantes : ..... Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

### 9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

# Fiche de données de sécurité

**DANFAGRIG**

**Date de révision : 28-12-2017**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

De toxicité élevée après une inhalation de courte durée. Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

### Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 300 - < 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): 0,868 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

### Irritation

Evaluation de l'effet irritant :

Irritant par contact avec la peau Irritation en cas de contact avec les yeux.

Données expérimentales/calculées :

Corrosion/irritation de la peau lapin : Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin : Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant :

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données expérimentales/calculées :

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: sensibilisant (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène :

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

*Données relatives à : dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphto(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile*

*Evaluation du caractère cancérogène:*

*En essai long terme, la substance s'est révélée cancérogène en concentrations toxiques pour les organes Dans les études à long terme réalisées avec des souris par administration avec les aliments, la substance n'a pas eu d'effet cancérogène.*

### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

*Données relatives à : dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphto(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile*

*Evaluation du caractère tératogène:*

*En expérimentation animale, la substance n'a pas causé de malformations. Les quantités importantes à l'origine d'une modification de l'évolution du poids chez les animaux adultes, ont toutefois eu un effet néfaste sur le développement.*

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

# Fiche de données de sécurité

**DANFAGRIG**

**Date de révision : 28-12-2017**

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

## Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

*Données relatives à : dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphto(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile*

*Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

*En cas d'exposition répétée, la substance peut endommager des organes spécifiques. Provoque des dommages aux reins*

## Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:CL50 (96 h) 0,068 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1, statique)

Invertébrés aquatiques:CE50 (48 h) 0,49 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 2,57 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

NOEC 0,59 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata* (statique)

*Données relatives à : Pyriméthanol*

*Effets chroniques sur poissons:NOEC (89 j) 0,077 mg/l, *Oncorhynchus mykiss**

*Données relatives à : dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphto(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile*

*Effets chroniques sur poissons:NOEC (79 j) 0,0039 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (semi-statique)*

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphto(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

*Suivant les critères de l'OCDE le produit n'est pas facilement biodégradable, mais potentiellement biodégradable (inherently biodegradable).*

*Données relatives à : Pyriméthanol*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : Pyriméthanol*

*Evaluation du potentiel de bioaccumulation:En raison du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.*

*Données relatives à : dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphto(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile*

# Fiche de données de sécurité

**DANFAGRIG**

**Date de révision : 28-12-2017**

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration: 28 (3 j), Oncorhynchus mykiss (Ligne directrice 305 E de l'OCDE)*

*Ne s'accumule pas dans les organismes.*

## 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : dithianon (ISO); 5,10-dihydro-5,10-dioxonaphtho(2,3-b)(1,4)dithiazine-2,3-dicarbonitrile*

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

*Données relatives à : Pyriméthanil*

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

## 12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## 12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité :

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ..... UN3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE  
DEL'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient  
DITHIANON, PYRIMETHANIL)

Classe(s) de danger pour le transport : ..... 9, EHSM

Groupe d'emballage: ..... III

Dangers pour l'environnement: ..... oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Code de restriction en tunnel : ..... E

RID

Numéro ONU ..... UN3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DEL'ENVIRONNEMENT,  
LIQUIDE, N.S.A. (contient DITHIANON, PYRIMETHANIL)

Classe(s) de danger pour le transport: ..... 9, EHSM

Groupe d'emballage: ..... III

Dangers pour l'environnement: ..... oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: ..... Aucun connu

### Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ..... UN3082

# Fiche de données de sécurité

**DANFAGRIG**

**Date de révision : 28-12-2017**

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE  
DEL'ENVIRONNEMENT,LIQUIDE, N.S.A. (contient  
DITHIANON,PYRIMETHANIL)

Classe(s) de danger pour le transport:..... 9, EHSM

Groupe d'emballage: ..... III

Dangers pour l'environnement: ..... oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: ..... Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau-citerne: ..... Non évalué

<b>Transport maritime</b>		<b>Sea transport</b>	
IMDG		IMDG	
Numéro ONU:	UN 3082	UN number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies :	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DEL'ENVIRONNEMENT,LIQUIDE,N.S.A. (contient DITHIANON, PYRIMETHANIL)	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains DITHIANON, PYRIMETHANIL)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	Oui Polluant marin: OUI	Environmental Hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known
<b>Transport aérien</b>		<b>Air transport</b>	
IATA/ICAO		IATA/ICAO	
Numéro ONU:	UN 3082	UN number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DEL'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient DITHIANON, PYRIMETHANIL)	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains DITHIANON, PYRIMETHANIL)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

## 14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>		<b>Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code</b>	
règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

**SECTION 15 : Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4130, 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 15, 15bis, 84

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Pour se protéger l'opérateur doit porter :

Pendant le mélange/chargement du pulvérisateur :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387)
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CA, sigle 3)
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 822-3

Pendant l'application :

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 822-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
- Lunettes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 166
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 822-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Pendant le nettoyage du pulvérisateur :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CA, sigle 3)
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 822-3

Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail en polyester 65% coton / coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant et des gants nitriles certifiés EN 374-3.

## Fiche de données de sécurité

**DANFAGRIG**

**Date de révision : 28-12-2017**

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe 3.20 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau

Délai de rentrée : 48 heures

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### SECTION 16 : Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, sont mentionnés dans les sections 2 et 3:

Acute Tox. Toxicité aiguë

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Skin Sens. sensibilisation de la peau

Carc. Cancérogénicité

Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique - aigu

Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique - chronique

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H330 Mortel par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles ; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.